

Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles

Beijing, 20 – 26 juin 2012

ACTE FINAL

adopté par la conférence diplomatique le 24 juin 2012

Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarantième session (20^e session ordinaire) (septembre 2011) de tenir une conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles et à la suite des travaux préparatoires menés par le Comité préparatoire de ladite conférence et le Secrétariat de l'OMPI, ainsi que par le Gouvernement de la République populaire de Chine, la Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles a été convoquée par l'OMPI et s'est tenue à Beijing du 20 au 26 juin 2012.

La conférence diplomatique a adopté le 24 juin 2012 le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, qui a été ouvert à la signature le 26 juin 2012.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, étant dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Acte final à Beijing le 26 juin 2012 :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire

démocratique de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Saint-Kitts-et-Névis, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe, Union européenne (123).

[Fin du document]